

Il nous reste encore à développer quelques considérations importantes sur ce sophisme de l'autorité; mais elles appartiennent plus particulièrement à l'autorité des ancêtres. C'est une espèce comprise sous le genre. Le sophisme sous cette forme a un si grand ascendant qu'il demande un examen séparé.

du Goût, met dans la bouche des érudits de profession :

Pour nous, messieurs, nous avons l'habitude
De rédiger au long de point en point
Ce qu'on pensa, mais nous ne pensons point.

CHAPITRE II.

CULTE DES ANCÊTRES, OU ARGUMENT DANS LE MODE CHINOIS.

CET argument consiste à rejeter la mesure proposée, comme étant contraire à l'opinion des hommes qui ont habité le même pays dans les temps passés : opinion que l'on recueille soit des termes formels de quelque écrivain distingué de ces temps-là, soit des lois et des institutions qui existaient alors.

Nos sages ancêtres — la sagesse de nos pères — le bon sens du vieux temps — la vénérable antiquité : voilà les termes dominans des propositions tendantes à rejeter une mesure proposée, par la seule raison qu'elle s'écarte des anciens usages. « Nous » ne sommes pas venus au monde, disait Balzac, » pour faire des lois, mais pour obéir à celles que » nous avons trouvées, et nous contenter de la sagesse de nos pères, comme de leur terre et de leur soleil. »

Ce sophisme présente un exemple frappant de eux principes contradictoires, réunis dans les mêmes têtes, sous l'influence conciliante de la coutume, c'est-à-dire du préjugé.

En effet, ce sophisme si puissant en matière de

loi, est en opposition formelle avec un principe universellement admis dans tous les autres départemens des connaissances humaines ; principe auquel nous devons tous nos progrès , tout ce qu'il y a de raisonnable dans la conduite des hommes.

L'expérience est la mère de la sagesse ; c'est là une de ces maximes que les siècles se sont transmises l'un à l'autre , et qui passeront de l'âge présent aux âges futurs.

Non, dit le sophisme , la véritable mère de la sagesse n'est pas *l'expérience*, mais *l'inexpérience*.

Une absurdité si manifeste se réfute d'elle-même. Examinons à quelle cause on peut attribuer l'ascendant qu'elle conserve en législation.

1° Erreur de langage. Une idée fautive a produit une expression incorrecte , et l'expression devenue familière a perpétué l'erreur.

On a tout dit en faveur du sophisme , quand on a dit *le vieux temps* : et ce qu'on appelle le vieux temps , est en effet ce qu'on devrait appeler le *jeune temps*.

Entre individus contemporains placés dans la même situation , le plus âgé possède naturellement un plus grand fonds d'expérience. Mais entre deux générations , il en est autrement ; celle qui précède ne peut pas avoir autant d'expérience que celle qui la suit.

Donner aux âges antérieurs le nom de *vieux*

temps, c'est donner le nom de vieux homme à un enfant dans le berceau.

La sagesse de ce prétendu vieux temps n'est donc pas la sagesse des cheveux gris : c'est la sagesse de l'enfance.*

2° Seconde cause de l'illusion. Préjugé en faveur des morts.

On sait que dans les temps de l'ignorance primitive , ce préjugé a contribué plus que toute autre chose à ce qu'on appelle *l'idolâtrie*. Les morts sont devenus facilement des dieux. La superstition les invoque, elle entre en correspondance avec eux, elle attache des vertus surnaturelles à leurs reliques, elle va chercher dans les tombeaux des ossemens pour les offrir au culte du peuple.

Si ces erreurs grossières ont cessé , le préjugé même qui leur donna naissance n'est pas détruit. *De mortuis nil nisi bonum*. La raison dit qu'attaquer un être vivant , c'est blesser un être sensible ; qu'attaquer un mort , c'est ne lui faire aucun mal. L'adage , tout absurde qu'il est , n'en est pas moins

* On ne veut pas nier qu'il n'y ait eu parmi les anciens des hommes éminens par leur génie. C'est à eux qu'on a dû successivement tous les progrès de l'espèce humaine. Mais leur génie n'a pu s'appliquer qu'aux idées alors reçues, et se développer qu'à proportion des moyens existans. Il ne peut pas faire autorité pour un état de choses qui ne ressemble en rien à celui-là.

répété comme une maxime de sentiment et de morale.

Ce préjugé en faveur des morts est principalement fondé sur ce qu'un homme qui n'est plus, n'a plus de rivaux. A-t-il été distingué par son génie, ceux qui n'ont jamais élevé la voix en sa faveur, et même ses adversaires, changeant tout à coup de langage, se donnent, en le louant, un air de justice et d'équité qui ne leur coûte rien : au contraire, ils satisfont par-là cette passion maligne dont on a si bien dit :

Triste amante des morts, elle hait les vivans.

L'envie, en effet, n'exalte les uns que pour déprimer les autres. Elle ne veut que décourager les efforts généreux, en représentant une dégénération graduelle dans l'espèce humaine ; en substituant, autant qu'elle le peut, des regrets qui humilient, à des espérances qui animent.

Les mêmes individus qui, sous le nom de sagesse des ancêtres, exaltent des générations ignorantes et inexpérimentées, ne parlent jamais de la génération présente, c'est-à-dire, de la masse du peuple, qu'avec le plus profond mépris.

Aussi long-temps qu'ils se renferment dans ces déclamations générales, qu'ils placent dans deux groupes distincts, d'un côté nos sages ancêtres, de l'autre, le peuple de nos jours ignorant et stu-

pide, il est possible d'en imposer jusqu'à un certain point.

Mais qu'on assigne un temps positif pour cette époque de sagesse supérieure, qu'on la prenne où l'on voudra dans les règnes passés, et que l'on compare classe à classe, les hommes de ce temps et ceux du nôtre, la supériorité doit nécessairement appartenir à ceux qui ont eu le plus de moyens d'instruction. Si vous remontez à une époque qui ait précédé l'imprimerie, vous trouverez même que les classes inférieures de notre temps l'emportent sur les classes supérieures du temps passé.

Prenez, par exemple, les dix premières années du règne d'Henri VIII. La chambre des pairs était alors, sans contredit, la partie la plus éclairée de la nation. Il est de fait que plusieurs des lords laïques ne savaient pas lire ; mais accordons-leur à tous la connaissance de cet art, qu'en auraient-ils fait, relativement à la science politique ? quels étaient les livres où ils auraient pu en puiser les élémens ? L'économie politique, la loi pénale, le droit ecclésiastique, le droit international, loin d'exister comme sciences, avaient à peine un nom qui les désignât. Ce qu'on pouvait prendre dans les ouvrages d'Aristote ou de Cicéron, n'était point applicable aux temps modernes ; et d'ailleurs ces sources de science ou de prétendue science, n'étaient accessibles qu'aux érudits. L'histoire

d'Angleterre n'était composée que de maigres chroniques , d'une sèche nomenclature de traités , de sièges , de combats , de fondations de couvens et d'abbayes , de cérémonies , de fêtes et d'exécutions , sans aucun détail sur les causes , sur les caractères , sur le véritable état du peuple.

Passez au règne de Jacques I^{er} , célèbre par son savoir et son éloquence. Ses livres sur les apparitions , sur les sorciers , sur les diables , sur leurs opérations et leurs différens pouvoirs , prouvent que ces notions extravagantes n'étaient pas moins le partage des hommes les plus élevés , que celui du peuple. Le seul privilège de ce monarque , le Salomon de son temps , était de pouvoir tourmenter et brûler ceux qui avaient le malheur de ne pas connaître aussi-bien que lui l'essence de la nature divine.

Sous Charles II , même après que Bacon eut tracé le plan de la saine philosophie , ne vit-on pas sur le premier siège de la justice un juriconsulte , encore estimé de nos jours le coryphée de la loi anglaise , le juge Hale , qui ne savait pas définir , comme il le dit lui-même , ce qu'était le *larcin* , mais qui savait trop bien ce qu'était le *sor-tilège* , et qui , pour ces deux délits , condamnait des hommes à mort sans aucun scrupule , au milieu des applaudissemens universels des savans et des ignorans de ce beau siècle ?

La liturgie des catholiques contient , sous le nom d'exorcisme , une forme de procédure pour expulser les diables qui se sont emparés du corps humain : bien entendu que cette opération ne pouvait réussir qu'entre les mains d'un opérateur dûment privilégié.

De nos jours , on est parvenu à se procurer une entière sûreté contre toutes les puissances infernales , par un moyen plus simple et moins coûteux. Depuis que le peuple a su lire et qu'on a imprimé des journaux , les revenans , les spectres , les vampires , les sorciers ont pris la fuite pour ne plus revenir. Mille espèces de superstitions qui naissaient de celle-là , toutes faites pour dégrader la raison , pour remplir la vie de terreurs , ont cédé au même talisman ; et on conçoit à peine aujourd'hui que ces absurdes opinions aient pu trouver créance autrefois , non-seulement dans le peuple , mais parmi ses conducteurs temporels et spirituels.

S'il est ridicule de vanter la sagesse des anciens temps , il ne l'est pas moins de célébrer leurs vertus. Nos ancêtres nous ont été inférieurs en probité comme en tout le reste. Plus on regarde en arrière , plus on trouve d'abus dans la religion et dans le gouvernement : c'est la violence de ces abus qui a produit les degrés comparatifs de réforme dont nous sommes si fiers. Il a fallu commencer par sortir de la servitude , qui était le lot

des neuf dixièmes du genre humain. Qu'on choisisse dans les époques antérieures celle qu'on voudra ; il n'en est aucune qui présente un état de choses dont un homme sensé pût désirer le rétablissement total.

On se laisse enthousiasmer par quelques beaux traits, par quelques grands caractères ; mais on est dupe d'une illusion d'optique historique. Ces beaux traits, ces grands caractères semblent se placer tous ensemble pour nous donner une idée très-fausse de leur nombre et de leur contiguité. C'est ainsi que de loin, on croit voir une forêt touffue où on ne découvre en approchant que des arbres dispersés à une grande distance.

Mais faut-il donc agir et raisonner comme si nous n'avions point eu d'ancêtres ? Tout ce qu'ils ont fait, tout ce qu'ils ont pensé, doit-il être compté pour rien ? Devons-nous mépriser tous leurs exemples, et nous considérer comme si nous étions au lendemain de la création ?

Cette manière de raisonner serait encore plus absurde et plus dangereuse que celle que je combats. Nos ancêtres ont été ce que nous sommes, ils ont senti les maux, ils en ont cherché les remèdes. Leur pratique forme une grande partie de notre propre expérience. Ce qu'ils ont trouvé de bon en tout genre est notre héritage ; et surtout les bonnes lois qui en vieillissant acquièrent un

mérite de plus, celui d'être mieux amalgamées aux mœurs, aux habitudes nationales, et d'avoir leur preuve toute faite. Mais dans les âges précédens comme dans le nôtre, et plus encore que dans le nôtre, tous ceux qui avaient en main le pouvoir s'occupaient plus de leur intérêt personnel que de l'intérêt public ; ils ne trouvaient pas dans une opinion éclairée un frein puissant. Les causes d'abus et de corruption étaient les mêmes, et l'antidote était beaucoup plus faible.

Les matériaux utiles que fournissent les anciens temps ne sont pas les opinions, ce sont les faits. L'instruction qu'on peut tirer des faits est indépendante de la sagesse des opinions ; et même entre celles-ci, les plus folles sont peut-être les plus instructives. Une opinion insensée conduit à des actions insensées, et les désastres qui en résultent produisent les avertissemens les plus salutaires.

La folie de nos ancêtres est donc plus instructive pour nous que leur sagesse : et cependant ce n'est pas à leur folie, mais à leur sagesse que nous référent, pour notre instruction, les prétendus sages de notre temps.

Mais en supposant que nos ancêtres fussent aussi bons juges de leurs intérêts que nous le sommes des nôtres, s'ensuit-il que leur opinion doive faire autorité pour nous ? Non, puisqu'elle n'était point formée sur l'état des faits actuels, et qu'en faisant

des lois pour eux, ils n'ont pas pu imaginer quelles seraient les circonstances où nous serions placés. La connaissance des faits est la première base d'un bon jugement, et cette base manque à toutes les inductions qu'on veut tirer de l'autorité. Vouloir se guider par les opinions d'un autre siècle, ce serait faire comme un voyageur qui, pour aller de Paris à Rome, aimerait mieux se fier à un itinéraire du douzième siècle qu'au livre de poste le plus récent.

CHAPITRE III.

SOPHISME DU VETO UNIVERSEL.

Il n'y a point d'antécédent.

L'ARGUMENT consiste à alléguer contre une mesure proposée qu'elle est nouvelle, et que sur le point en question, il n'y a pas d'antécédent ou d'exemple d'après lequel on puisse se conduire.

Une telle observation, loin d'être condamnable en elle-même, est au contraire d'une très-grande utilité : elle sert à fixer l'attention sur le sujet, et à rappeler à l'Assemblée toutes les précautions nécessaires quand on entre dans une route qui n'est pas encore frayée. « Considérez mûrement ce qu'on » vous propose : il n'y a point d'antécédent qui vous » serve de règle ; vous allez faire une expérience. » Usez de votre jugement. »

Quel est donc le sens dans lequel cette observation se range parmi les sophismes ? C'est lorsqu'on prétend l'employer comme une raison suffisante pour rejeter la mesure qui a ce caractère de nouveauté.

C'est une branche du sophisme précédent. On disait par l'un : « nous voulons maintenir tout ce » qui a été établi par nos ancêtres ; » on dit par ce-